

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du six décembre deux mil dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre - CHEILLAN Marc - CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier SIMONNET Emmanuel – THEISOHN Heike - TIDIER Isabelle

Excusés avec pouvoir : donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Monsieur Claude AGAZZI est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2019_053 : APPROBATION DES AVENANTS N°2 AUX CONVENTION DES GESTION POUR LES COMPETENCES DECI ET EAU PLUVIALE AVEC LA METROPOLE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les avenants n°2 aux conventions de gestion n° 17/1193 de la compétence « Défense Extérieure Contre Incendie » et N° 17/1192 de la compétence « Eau Pluviale » entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Vauvenargues tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 18/12/2019 au 18/02/2020

Transmission au contrôle de légalité le 18/12/2019

Coralie BARTE
Directeur Général des Services